



# Camp de jour de Sabrevois

# COVID-19

## 2022

## Guide du parent

*Veillez lire attentivement ce guide et le conserver tout l'été.*

Camp de jour

Du 27 juin au 19 août 2022

Pour joindre la coordonnatrice du camp

Alexandra Frenette

450-347-0066 poste 24

[loisirs@sabrevois.info](mailto:loisirs@sabrevois.info)

# Contenu

<b>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>2</b>
MISSION ET OBJECTIFS	3
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	3
HORAIRE	3
<b>SERVICE DE GARDE</b>	3
<b>HEURES D'OUVERTURE</b>	3
RETARD OU ABSENCE	3
FRAIS DE RETARD	3
ADMISSIBILITÉ	3
PLATEAUX	4
<b>MODALITÉS DE PAIEMENT ET VERSEMENTS</b>	<b>4</b>
POLITIQUE DE REMBOURSEMENT/ANNULATION	4
REÇU D'IMPÔT	4
<b>TENUE VESTIMENTAIRE</b>	<b>5</b>
CHANDAIL OFFICIEL	5
VÊTEMENTS OBLIGATOIRES	5
MATÉRIEL À APPORTER CHAQUE JOUR	5
<b>OBJETS PERDUS</b>	5
<b>MATÉRIEL INTERDIT</b>	5
<b>SÉCURITÉ</b>	<b>6</b>
RÉFÉRENCE AU CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LES CAMPS DE JOUR	6
<b>CONTRÔLE DES DÉPARTS</b>	6
BICYCLETTE	6
CRÈME SOLAIRE	7
<b>MALADIES</b>	<b>7</b>
ADMINISTRATION ET ENTREPOSAGE DE MÉDICAMENTS	7
<b>ALLERGIES GRAVES</b>	8
MISE À JOUR DES INFORMATIONS MÉDICALES	8
<b>URGENCE</b>	8
<b>CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR</b>	<b>8</b>
<b>PROBLÈMES DE COMPORTEMENT ET MESURES DISCIPLINAIRES</b>	9
<b>CAMP DE JOUR</b>	<b>10</b>
COMMUNICATION	10
<b>SORTIES</b>	10
ACTIVITÉS SPÉCIALES	10
<b>DÎNER ET COLLATIONS</b>	10
<b>JOURNÉE-TYPE AU CAMP DE JOUR</b>	<b>11</b>
<b>EN CAS DE PLUIE</b>	11

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## MISSION ET OBJECTIFS

Le camp de jour de Sabrevois a pour mission de permettre aux enfants de 5 à 12 ans, résidants à Sabrevois de vivre des expériences de loisirs variées en groupe dans un environnement récréatif, accessible, sécuritaire, éducatif et enrichissant.

Plus précisément, le camp de jour de Sabrevois vise à:

- Offrir une programmation variée et adaptée à chaque groupe d'âge incluant des activités artistiques, éducatives et sportives;
- Sensibiliser tous les intervenants (parents, enfants, animateurs, etc.) au respect afin de créer un milieu sain et harmonieux;
- Permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir son milieu.

## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La gestion du camp de jour est assurée par la Municipalité de Sabrevois en partenariat avec l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois. La direction se réserve le droit de modifier sa programmation sans préavis si certaines conditions l'y obligent.

## HORAIRE

**Le camp de jour tiendra ses activités du lundi 27 juin au vendredi 19 août.**

Les activités du camp de jour se déroulent du lundi au vendredi de 9 h à 16 h, à moins d'avis contraire. Nous vous demandons d'arriver à l'heure afin que l'horaire des activités prévues ne soit pas perturbé. Il est très important de nous avertir pour un **léger retard (5-10 min)** ou d'une absence lors d'une journée de sortie ou activité pour ne pas compromettre l'horaire du transport. Durant les heures d'activités, les parents ne sont pas admis au camp de jour, sauf dans le cas où l'enfant arrive en retard, est malade et/ou doit partir avant la fin de la journée.

## SERVICE DE GARDE – CHANGEMENT D'HORAIRE

### Heures d'ouverture

**Le service de garde est assuré du lundi au vendredi.**

<b>Lundi au jeudi</b>	<b>7 h 00 à 9 h 00</b>	<b>16 h à 17 h 30</b>
<b>Vendredi</b>	<b>7 h 00 à 9 h 00</b>	<b>16 h à 17h</b>

## RETARD OU ABSENCE

Si votre enfant ne peut se présenter au camp, veuillez s'il vous plait en aviser la coordonnatrice avant 9 h au (450) 3470066 poste 24. Vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale.

Si vous arrivez avec votre enfant plus tard que l'heure à laquelle les activités débutent (9h), assurez-vous qu'il ait rejoint son groupe avant de repartir. Un enfant est considéré sous la responsabilité du camp de jour après avoir donné sa présence à l'animateur présent à l'accueil.

## FRAIS DE RETARD ET PÉNALITÉS

Pour tout retard, après 17 h 30 du lundi au jeudi et 17 h le vendredi (heure de fermeture du service de garde), des frais de 1\$ par minute seront applicables, payables sur place à l'équipe d'animation. Si vous n'êtes pas présent à la fin de la journée régulière du camp, votre enfant sera reconduit au service de garde à vos frais, s'il n'y est pas inscrit.

### Camp de jour de Sabrevois

1218, Route 133, Sabrevois

Coordonnatrice : Alexandra Frenette

450 347-0066 poste 24 [loisirs@sabrevois.info](mailto:loisirs@sabrevois.info)

## PLATEAUX

### Accueil des enfants

#### Centre des Loisirs de Sabrevois

1185, 28<sup>e</sup> Avenue  
Sabrevois QC. J0J 2G0  
(450) 358-4487

#### Plateaux secondaires

Les activités secondaires peuvent se dérouler à l'école Sainte-Anne (1202, rang Bord de l'Eau Sabrevois), aux terrains des loisirs, au parc,

## MODALITÉ DE PAIEMENT ET VERSEMENT

### ÉTÉ 2022 MODALITÉ DE PAIEMENT DE L'INSCRIPTION

L'inscription est payable par virement Interac ou chèque déposé dans la boîte aux lettres noire à l'hôtel de ville. **La date limite de paiement est le 20 juin 2022.**

#### *Annulation ou modification d'une inscription par le participant pour toute raison*

Les frais d'inscription au camp de jour seront remboursés en totalité, moins les frais d'annulation de 25 \$/ inscription dans le cas d'une annulation(s) avant le 28 mai 2022 si un dépôt a été fait au préalable. Aucun remboursement, annulation ou modification après le 28 mai 2022, sauf sur présentation de preuve médicale au nom de l'enfant ou d'un arrêt du gouvernement du Québec dû au COVID-19. Une fois le camp débuté, les frais ne seront pas remboursés pour les journées de camp manquées sans preuve médicale.

#### *Annulation par le participant pour raison médicale*

Un remboursement pourra être émis, pour des raisons médicales touchant l'enfant seulement. Il sera fait au prorata des activités non suivies. La demande devra être faite par écrit, accompagnée d'un certificat médical original dûment signé par un médecin, et acheminé à la direction du camp de jour au bureau municipal, au plus tard 21 jours après le premier jour d'absence. Les frais administratifs de 25 \$ seront applicables.

#### *Annulation par la direction du camp de jour*

La direction du camp de jour se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute(s) sortie(s) extérieure(s) prévue(s) lorsque le nombre de participants n'atteint pas le minimum requis ou pour toute raison hors de son contrôle.

### REÇUS D'IMPÔTS (RELEVÉ 24)

Vous recevrez en février 2023, **le RELEVÉ 24 le seul reçu officiel qui vous servira pour fin d'impôts.** Des frais de 5\$ vous seront facturés, pour toute demande de duplicata. Le reçu sera remis au nom du payeur seulement. Le numéro d'assurance sociale de la personne qui paie le camp est obligatoire.

#### Camp de jour de Sabrevois

1218, Route 133, Sabrevois  
Coordonnatrice : Alexandra Frenette  
450 347-0066 poste 24 [loisirs@sabrevois.info](mailto:loisirs@sabrevois.info)

# TENUE VESTIMENTAIRE

## VÊTEMENTS OBLIGATOIRES

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables.

- Casquette, chapeau ou autre couvre-chef pour se protéger du soleil;
- T-shirt non troué industriellement ou accidentellement pour éviter les accidents;
- Culotte courte, short ou capri, le port de la jupe ou de la robe n'est pas recommandé;
- Souliers de course fermés, les sandales ne sont pas autorisées au camp;
- Vêtements adaptés à la météo de la journée, au besoin : coupe-vent, imperméable, bottes de pluie, etc.

**\*Des souliers légers ou sandales style "gougounes" sont acceptés uniquement aux jeux d'eau.**

**\*\*Le port de bijoux et/ou vêtements luxueux est interdit.**

**CHAQUE ANNÉE DE NOMBREUX OBJETS SONT NON RÉCLAMÉS EN FIN D'ÉTÉ. AFIN DE VOUS ÉVITER DE DEVOIR EN ACHETER DE NOUVELLES, SVP IDENTIFIEZ TOUS LES ARTICLES (VÊTEMENTS, BOÎTE À LUNCH, SAC, ETC.) DE VOS ENFANTS POUR ÉVITER DE LES PERDRE. LE CAMP DE JOUR N'EST PAS RESPONSABLE EN CAS DE VOLS.**

## MATÉRIEL À APPORTER CHAQUE JOUR

Chaque jour, veuillez mettre dans le **sac à dos** de votre enfant :

- Un lunch, avec un bloc réfrigérant et ne nécessitant aucun micro-onde, pour le dîner;
- 3-4 collations;
- Jus et bouteille d'eau réutilisable obligatoire;
- Maillot de bain et serviette de plage;
- Chapeau ou casquette;
- **Crème solaire en crème de préférence** (la bouteille de crème solaire devra rester au camp de jour et sera mise sous clé par les animateurs);
- Vêtements de rechange;
- Chasse-moustique (facultatif);

**\*\*Identifier clairement tout le matériel de votre enfant.**

Les boîtes à lunch doivent être apportées par les enfants à leur arrivée au camp. Elles seront alors mises sous clé dans le local du camp de jour. Elles doivent contenir un bloc réfrigérant (type ice pack) afin de maintenir le lunch frais, puisque nous n'avons pas de réfrigérateur pouvant contenir les boîtes à lunch de tous les enfants.

## OBJETS PERDUS

Une boîte à objets perdus sera disposée à l'entrée du Centre des Loisirs. Tous les objets retrouvés durant le camp y seront déposés. Si votre enfant a perdu quelque chose, vous devrez faire la demande à un membre de l'équipe d'animation qui vérifiera, puisque **l'accès aux adultes, autre que l'équipe du camp de jour sera interdite dans les locaux cette année**. À la fin de la saison du camp, la boîte à objets perdus sera rapportée au bureau municipal et conservé jusqu'au début septembre. Passé ce délai, les articles non réclamés seront donnés à un organisme d'aide.

## MATÉRIEL INTERDIT

Certaines pièces de vêtement sont interdites afin de prévenir les blessures et de favoriser la pratique sécuritaire d'activités sportives.

## **JEUX AU CAMP**

**Un ou deux jeux de table de la maison seront autorisés, lors des jours de pluie et au service de garde. (AUCUN APPAREIL ÉLECTRONIQUE). Ils devront rentrer dans le sac de votre enfant, AUCUN SAC SUPPLÉMENTAIRE NE SERA ACCEPTÉ POUR LES JEUX DE LA MAISON. L'enfant devra sortir son jeu lorsqu'il en aura reçu l'autorisation de son animatrice.**

\*\*\*Tous items interdits seront automatiquement confisqués par l'animateur pour la journée.

Il est interdit d'apporter des objets personnels (**autre que ceux autorisés**) de valeur ou vêtement luxueux au camp de jour, afin d'éviter qu'ils ne soient endommagés ou volés. \* Si un enfant apporte au camp, un objet interdit qu'il le perde ou se le fait voler, ni le camp de jour de Sabrevois ni l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois ni la Municipalité de Sabrevois ne pourront être tenus responsables des objets perdus, endommagés ou volés.

## **SÉCURITÉ**

### **RÉFÉRENCE AU CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LES CAMPS DE JOUR**

Le camp de jour de Sabrevois se **réfère** aux exigences du Cadre de référence pour les camps de jour municipaux. Le Cadre de référence pour les camps de jour municipaux comporte 45 balises obligatoires définissant les meilleures pratiques à adopter afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'expérience du programme de camps de jour municipaux. Pour en savoir plus, visitez le [www.camps.qc.ca](http://www.camps.qc.ca).

### **CONTRÔLE DES DÉPARTS/ MOT DE PASSE**

#### **DÉPART À LA FIN DE LA JOURNÉE**

Le départ est contrôlé afin d'assurer la sécurité des participants. La personne qui viendra chercher votre enfant devra se présenter au responsable du service de garde, tout en gardant le 2 mètres de distanciation. Celui-ci vérifiera si son nom se trouve sur la liste des personnes à être autorisé à venir chercher votre enfant.

\*\*\*Comme la distanciation ne permettra pas de parapher la liste de départ cette année, nous procéderons avec un mot de passe. **Vous devrez choisir un mot de passe (évidemment que vous vous souviendrez et qui n'est pas le nom de votre enfant), celui-ci remplacera les initiales sur notre document. Notez que vous devez le communiquer à toutes les personnes qui sont autorisées à venir chercher votre enfant.** Seules les personnes inscrites sur la liste de présences sont autorisées à quitter avec l'enfant. Si une autre personne que celles inscrites sur la liste doit venir chercher votre enfant, vous devez aviser la coordonnatrice. Nous refuserons de laisser partir votre enfant avec toute personne qui n'est pas inscrite sur la liste des départs.

### **SI VOTRE ENFANT QUITTE SEUL**

Conformément à l'autorisation que vous avez donnée à l'inscription, votre enfant sera autorisé à partir à pied ou à vélo à 16 h **seulement**. Avant de partir, votre enfant devra aviser le responsable du service de garde chargé du contrôle des départs.

### **DÉPART EN COURS DE JOURNÉE**

Si vous devez venir chercher votre enfant avant la fin des activités régulières, prévenez le responsable du service de garde le matin, afin qu'il informe l'animateur de votre enfant et la coordonnatrice pour que celui-ci soit prêt à votre arrivée. **Le mot de passe sera également nécessaire pour les départs en mi-journée.**

### **Bicyclette**

Il est possible pour les enfants de se rendre au camp de jour à vélo. Chaque matin, pour la journée, l'enfant est responsable de verrouiller son vélo au support à vélo de la cour du Centre des Loisirs, à l'aide d'une chaîne et d'un cadenas.

## **CRÈME SOLAIRE**

Nous vous conseillons de procéder à l'application de crème solaire avant le départ pour le camp de jour. Les animateurs prévoient des moments en début et au cours de la journée pour procéder à des applications supplémentaires, mais l'enfant demeure responsable de l'application. Pensez à bien identifier la bouteille de lotion de votre enfant.

**\*\*Notez qu'il est de la responsabilité du parent d'acheter une nouvelle bouteille, en cas de besoin, en cours d'été. Comme les enfants se crèment eux même, ils peuvent en mettre plus qu'un adulte en mettrait ce qui fait baisser rapidement la bouteille.**

## **MALADIES**

Il est essentiel que vous gardiez à la maison et que vous avisiez la direction du camp, si votre enfant présente les symptômes suivants,

- Vomissement dans les derniers 24 h;
  - Fièvre de 39°C (102°F) ou plus;
  - Diarrhée;
  - Éruption cutanée non diagnostiquée;
  - Maladies infectieuses; □ Poux.
  - **Symptômes grippaux liés à la covid-19. En cas de fort doute, je vous invite à appeler au numéro sans frais 1 877 644-4545. Vous serez dirigé vers une infirmière d'Info-Santé 811.**
- **L'infirmière d'Info-Santé ne soupçonne pas** une maladie à coronavirus COVID-19, elle vous recommandera de suivre l'évolution des symptômes, prendre les mesures de prévention des infections, dont les mesures d'hygiène.
- **Exclusion des personnes symptomatiques**
  - La fréquentation du camp de jour sera interdite à toute personne (enfants et animateur) présentant des symptômes associés à la maladie. L'accès sera également refusé à tout enfant dont les parents ou une autre personne dans la même résidence présentent ces symptômes ou qui est déjà placé en isolement en raison de la covid-19 (cas ou contact).
- **L'infirmière d'Info-Santé détecte la possibilité d'une maladie à coronavirus COVID-19. (voir diagramme en pièce jointe)**
- Elle pourrait vous recommander de consulter dans un milieu de soins ou une clinique désignée. Elle vous dira comment y aller et quelles précautions prendre, par exemple : éviter les transports en commun, aviser la personne à l'accueil dès votre arrivée. Il est important de suivre toutes les recommandations et les précautions qui vous seront indiquées.
- VOUS DEVREZ EN INFORMER IMMÉDIATEMENT LE CAMP DE JOUR AFIN DE PRÉVENIR LES PERSONNES AYANT ÉTÉ EN CONTACT AVEC VOTRE ENFANT.**

## **ADMINISTRATION ET ENTREPOSAGE DES MÉDICAMENTS**

Comme l'équipe d'animation n'a pas les compétences et l'autorité nécessaire pour administrer de la médication, les enfants devant prendre une médication sur les heures de camp de jour demeurent seuls responsables de la prise de leur médicament. Une attention particulière ou une assistance peuvent être données par l'équipe d'animation. Dans cette optique, des précisions sur la posologie seront demandées. Les médicaments seront mis en sécurité sous la garde du chef de camp ou de l'animateur attitré.

## **ALLERGIES GRAVES**

L'enfant souffrant d'allergies graves doit obligatoirement porter sur lui son auto injecteur de type Épipen, en tout temps, dans un sac à porter de main ou le porter autour de sa taille.

\*Nous pourrions devoir refuser une inscription au camp d'un enfant s'il avait une allergie grave et que nous ne pouvions être en mesure d'assurer sa sécurité au camp. Chaque situation sera évaluée individuellement, mais il est

de la responsabilité des parents de nous en avertir afin d'en discuter sans quoi, l'inscription sera refusée automatiquement.

#### MISE À JOUR DES INFORMATIONS MÉDICALES

Les parents ou tuteurs ont la responsabilité de transmettre au camp toute(s) nouvelle(s) information(s) médicale(s) concernant l'état de santé de votre enfant qui pourrait avoir une incidence sur ces activités au camp, afin d'en assurer sa sécurité. Pour ce faire, transmettre les informations à la coordonnatrice par courriel : [loisirs@sabrevois.info](mailto:loisirs@sabrevois.info)

#### URGENCES

Conformément à l'autorisation que vous avez donnée lors de l'inscription, les parents autorisent la direction du camp de jour à prendre les dispositions nécessaires recommandées par une personne compétente, en cas d'urgence. De ce fait, les parents s'engagent à déboursier les coûts du transport en ambulance et/ou des soins administrés à l'enfant, le cas échéant.

**CONTEXTE COVID-19, dans le cas où votre enfant développerait des symptômes liés à la covid-19 au camp de jour, nous communiquerons immédiatement avec vous. Il est impératif que vous ou l'une des personnes à joindre en cas d'urgence, soyez en mesure de répondre à l'appel et de faire le déplacement jusqu'au camp pour venir chercher votre enfant dans le laps de temps de 30 à 45 minutes maximum. Votre enfant sera alors mis en isolement en attendant votre arrivée.**

## CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR

#### SVP, LIRE LES RÈGLEMENTS QUI SUIVENT AVEC VOTRE ENFANT AVANT LE DÉBUT DU CAMP.

Puisque, je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

1. J'écoute et mets en application les consignes et règles du camp de jour et des moniteurs;
2. Je participe activement aux activités proposées et je m'amuse;
3. Je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres;
4. Je fais attention au matériel et au site du camp de jour;
5. Je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle;
6. Je reste avec mon moniteur et mon groupe;
7. Je m'habille convenablement pour participer aux activités;
8. Je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes;
9. Je suis de bonne humeur et souriant;
10. Je suis poli avec les animateurs et les amis du camp de jour;
11. **J'évite les poignées de main et les accolades;**
12. **Je garde ma salive dans ma bouche;**
13. **Je participe à la distanciation physique de 2 mètres avec les membres de l'équipe d'animation et 1 mètre avec les autres bulles du camp. Cette distance devra également être maintenue pendant les pauses et l'heure du dîner;**
14. **Maintien de mesures d'hygiène avec le matériel, les outils, les équipements et les surfaces fréquemment touchés;**
15. **Lavage des mains;**  
Je me lave les mains en utilisant les stations de gel désinfectant installées à l'extérieur de chaque local ou aux lavabos au moins 20 secondes :
  1. À l'arrivée et au départ du camp de jour et à chaque entrée et sortie de local;
  2. Avant et après la collation ou le dîner;
  3. Avant et après les toilettes;
  4. Après avoir toussé ou éternué;
16. **Aucun adulte, autre que le personnel du camp, ne sera autorisé à entrer dans le centre des loisirs.**
17. **Je tousse dans mon coude;**



Tout geste de violence au camp, c'est NON, NON, NON ET NON!!



18. Je ne ramasse pas le matériel qui tombe par terre qui n'est pas le mien;
19. Je respecter la zone qui m'est donnée pour déposer mon sac à dos et ma boîte à lunch;
20. Je range tout mon matériel dans mon sac à dos à la fin de la journée avant de quitter avec celui-ci.

#### Ce qui veut dire qu'il m'est interdit de ...

1. Sacrer ou d'avoir un langage ou des gestes inappropriés;
2. Frapper, blesser, pincer, toucher ou me battre avec les autres; (COVID-19 1<sup>ère</sup> faute, voir mesures disciplinaires page 8)
3. Me sauver;
4. Crier des noms ou des insultes;
5. De cracher par terre ou sur les autres (COVID-19 1<sup>ère</sup> faute, voir mesure disciplinaire p 8)
6. Lancer des objets;
7. Être arrogant envers les animateurs;
8. Briser du matériel;
9. Vandaliser le site ou les bâtiments.

## PROBLÈMES DE COMPORTEMENT ET MESURES DISCIPLINAIRES

Une atmosphère conviviale et respectueuse est souhaitée au sein du camp de jour. Aucun langage ou geste vulgaire, insulte, violence, intimidation, attitude agressive ou déplacée ne sera toléré de la part des enfants, des animateurs, autant que des parents et ce entre enfants, envers un membre de l'équipe d'animation ou tout autre intervenant. Une participation active des enfants est primordiale pour toutes les activités du camp de jour.

Si cas échéant, l'enfant agit de façon inappropriée, des mesures disciplinaires s'appliqueront comme tel :  
Après deux (2) avertissements verbaux par un animateur et un (1) de la coordonnatrice, à l'une des règles mentionnées ci-haut :

#### Mesures disciplinaires

- **1<sup>re</sup> faute** : L'enfant est retiré de l'activité et un avertissement écrit est donné aux parents;  
**(L'appel au parent en cas de contact avec un enfant est considéré comme une première faute)**
- **2<sup>e</sup> faute** : L'enfant est retiré de l'activité et la suivante (incluant activités spéciales). Un avertissement écrit est envoyé aux parents;  
**(Le 2<sup>e</sup> appel au parent en cas de contact avec un enfant est considéré comme une deuxième faute);**
- **3<sup>e</sup> faute** : Expulsion du camp pour une journée, suite à la 2<sup>e</sup> faute écrite **(Le 3<sup>e</sup> appel au parent en cas de contact avec un enfant est considéré comme une troisième faute, il y a expulsion immédiate + 1 journée);**
- **4<sup>e</sup> faute** : Expulsion pour trois journées de camp consécutives **(Le 4<sup>e</sup> appel au parent en cas de contact avec un enfant est considéré comme une quatrième faute, il y a expulsion immédiate + 3 journées);**
- **5<sup>e</sup> faute** : Expulsion définitive pour le reste de la saison de camp, peu importe la programmation **(Le 5<sup>e</sup> appel au parent en cas de contact avec un enfant est considéré comme une cinquième faute, il y a expulsion immédiate et définitive du camp);**

**\*\*Notez qu'il n'y a aucun remboursement pour les journées ou votre enfant est renvoyé du camp de jour peu importe la raison du renvoi.**

# CAMP DE JOUR RÉGULIER

## COMMUNICATION

Un mémo par courriel vous sera acheminé chaque semaine, le vendredi. Ils font état des activités, besoins spéciaux pour la semaine à venir et offrent un rappel de certaines règles pour le bon déroulement du camp de jour. Merci de vérifier vos courriels régulièrement et de nous avvertir si vous ne les recevez pas.

## LES SORTIES

Il est important que l'enfant apporte les articles nécessaires demandés pour chaque sortie dont le chandail du camp (obligatoire). Les autres articles seront énumérés dans les mémos hebdomadaires.

## ACTIVITÉS SPÉCIALES

La semaine de camp est ponctuée d'activités spéciales, chacun des enfants du camp doit participer aux activités prévues pour que tous puissent en profiter.

Il est possible que les activités spéciales s'ajoutent à la programmation régulière. Vous en serez informé dans les mémos hebdomadaires.

## DÎNERS ET COLLATIONS

Comme votre enfant demeure au camp de jour toute la journée, il est important de lui fournir de quoi tenir durant toutes les activités. Il faut prévoir suffisamment de collations santé (et une collation supplémentaire si votre enfant fréquente le service de garde le matin et le soir) et un repas pour le dîner. **(Les croustilles ou dérivés, les bonbons et les tablettes de chocolat ne seront pas autorisés, sauf permission spéciale, elle vous sera faite par le biais du mémo hebdomadaire)**

La période du dîner est généralement de 12 h à 13 h. Il est fortement suggéré de fournir un lunch froid puisque les dîners seront à l'extérieur, sauf les jours de pluie ou de grosses canicules. **Il est important de mettre un bloc réfrigérant dans la boîte à lunch pour éviter les intoxications alimentaires.** Les animateurs dînent avec les enfants.

Dans une optique "Santé", les enfants sont invités à ne boire que de l'eau ou du jus de fruits au camp de jour. **AUCUNE LIQUEUR OU BOISSON ÉNERGÉTIQUE NE SERA TOLÉRÉE.** Sachez que cette consigne s'applique aussi à nos animateurs.

**Pour prévenir tout incident en lien avec les allergies alimentaires, il est interdit de mettre dans les boîtes à lunch des produits contenant : des noix, des arachides ou des oeufs. Pour la même raison, le partage sera strictement interdit, seul le partage entre membres de la famille est autorisé (frère-sœur).**

**Les contenants de verre sont également interdits.**

\*\*Références internet pour idées de boîte à lunch santé.

- [www.tremplinsante.ca/zone-parents/les-saines-habitudes-de-vie/alimentation](http://www.tremplinsante.ca/zone-parents/les-saines-habitudes-de-vie/alimentation)
- [www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/boitelunch/Pages/boitelunch.aspx](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/boitelunch/Pages/boitelunch.aspx)
- [Cuisine futée, parents pressés](#)

## JOURNÉE-TYPE AU CAMP DE JOUR

7h à 9h	Service de garde
9 h	Grand rassemblement et prise des présences
9 h 15	Début des activités en petits groupes
10 h 30	Pause collation
10 h 45	Poursuite des activités en sous-groupe
12 h à 13 h	Pause dîner et activités libres
13 h	Activités en sous-groupe
14 h 30	Pause collation
14 h 45	Reprise des activités
15 h 45	Rassemblement en fin de journée et transition avec le service de garde
16 h	Accueil des parents et départ des enfants quittant seuls
<b>16 h à 17 h 30</b>	Service de garde ( <b>vendredi 16 h à 17 h</b> )

### EN CAS DE PLUIE

Lors des journées de pluie, les activités du camp de jour ont lieu quand même. **Prévoir un imperméable ou parapluie puisque les activités auront lieu à l'extérieur, sauf en cas d'orage ou de fort vent.**